



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEL CM 03_2024_31

L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2024

DATE D’AFFICHAGE : 21/03/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Richard PELISSERO procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Valéry LAURENT procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES ET RAPPORTS ANNUELS 2022 DES DELEGATAIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-39 ;

VU la délibération n°2023-293 du 20 décembre 2023 de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay prenant acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines et rapports annuels 2022 des délégués ;

CONSIDERANT les statuts de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay en vigueur ;



CONSIDERANT le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines et rapports annuels 2022 des délégataires adressés à la Commune de Villejust par le Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte desdits rapports ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 20 mars 2024;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales urbaines et des rapports annuels 2022 des délégataires de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay tel que présenté en séance.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 25/03/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

